

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 20 octobre 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 13 octobre 2023

Date de la convocation des conseillers : 13 octobre 2023

Présents : Gergen Marc, bourgmestre ; Muller Fernand, Rehlinger Marc, échevins;
Bintener Max, Bönigk Mareike, Colamonaco Enzo, Hilger François, Schaus Tom, Zigrand
René, conseillers.

Point 5: Règlement de la circulation

Le conseil communal,

Considérant qu'en date du lundi, 16 octobre 2023 des travaux auront lieu à l'accès à la
décharge pour matières inertes au lieu-dit Horas par l'entreprise RECYFE ;

Considérant que les travaux de voirie débuteront dans la rue de Buschrodt et «
Aetschbréck » jusqu'à la station d'épuration Buschrodt;

Considérant qu'il faut barrer la chaussée pour ne pas entraver une bonne exécution des
travaux ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies
publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur
toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu le titre, article 3 du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale ;

Vu le règlement communal de circulation actuellement en vigueur ;

Après délibération,

Arrête à l'unanimité

**Le règlement de circulation de la commune Préizerdaul sera modifié comme suit à
partir du lundi, 16 octobre jusqu'à la fin des travaux :**

**- Route barrée à hauteur de la maison nr 15, rue de Buschrodt /Pratz jusqu'à la station
d'épuration Buschrodt et vice-versa.**

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Bettborn, le 27 octobre 2023

(s)Le Secrétaire communal,
R. Gereke



(s)Le bourgmestre,
M. Gergen